



1. EDITORIAL

La fin d'année 2018 est placée sous le signe du renouveau pour le SAVS après quelques mois d'accalmie durant l'été en termes de prestations réalisées auprès des bénéficiaires.

En effet, les mouvements de personnels ont marqué la période estivale. Le renouvellement d'une partie de l'équipe a permis de faire un état des lieux des projets personnalisés et de réinterroger la pertinence du maintien de certains accompagnements et d'orientations vers d'autres dispositifs pour ces bénéficiaires.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

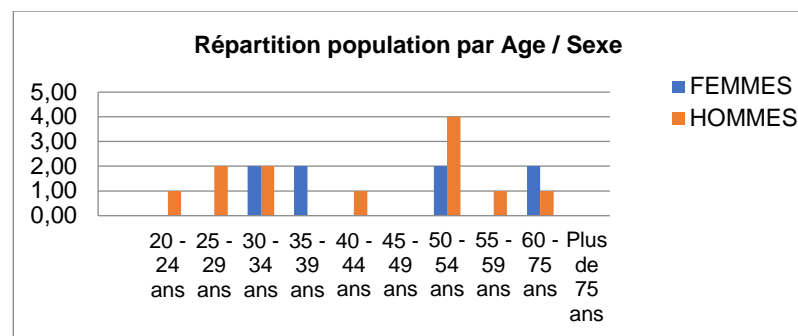
Créé le 1er septembre 1994, le SAVS (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), accompagne 20 personnes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Le SAVS 67 est un service qui a **pour mission de développer ou de maintenir les capacités d'autonomie à domicile des personnes en situation de handicap**. Il accompagne les bénéficiaires **dans le domaine de la vie sociale et quotidienne en apportant conseil, écoute et soutien selon les besoins et le projet personnalisé de chacun**.

- L'ACTIVITE

	2016	2017	2018
AGREMENT	20	20	20
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	253	250	251
JOURNEES / SEANCES PREVISIONNELLES	5060	5000	4960
JOURNEES / SEANCES REALISEES	5102	5023	5040
ECART	42	23	80
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	100,83%	100,46%	101,61%
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT L'ANNEE	22	23	22

- REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE



Il est à noter que 10 personnes ont plus de 50 ans. Les enjeux à venir, en fonction de l'évolution de leur état de santé ou de leur situation, seront de les orienter soit vers le SAMSAH soit vers des dispositifs adaptés si la vie à domicile n'est plus possible.

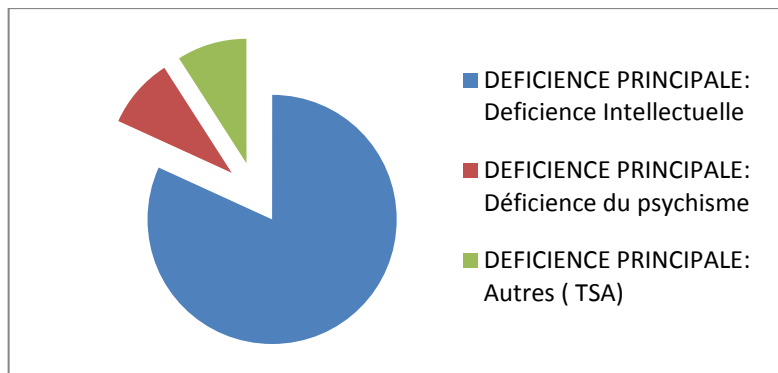
LES ENTREES

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE
ESAT de l'ARSEA	1
Famille	1
TOTAL ADMISSIONS	2

LES SORTIES

SORTIES - ORIENTATION	NOMBRE	MOTIF
Retour domicile	2	Non adhésion
TOTAL SORTIES	2	

• TYPES DE HANDICAP



La majorité des bénéficiaires du SAVS ont une déficience intellectuelle. A noté que nous accompagnons 2 bénéficiaires TSA et 2 bénéficiaires avec une déficience du psychisme ce qui implique une forte adaptation des accompagnements.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

a) Vie du service

L'année 2018 a été marquée par de nombreux mouvements au niveau des professionnels qui ont eu un fort impact sur les accompagnements.

En effet, le poste de l'éducateur spécialisé est resté vacant sur plus d'un mois le temps du recrutement. Le poste de l'assistante sociale, en arrêt maladie est resté vacant sur plus de 5 mois. La difficulté du recrutement est lié au temps partiel de ces postes et concernant le poste d'assistante sociale le temps partiel en CDD de surcroit.

Ces mouvements ont permis à l'éducateur spécialisé nouvellement recruté mais néanmoins expérimenté, à la cheffe de service et à la secrétaire de redéfinir et de réaffirmer l'ensemble les missions, des valeurs, des pratiques et le positionnement professionnel à promouvoir au SAVS pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires dans l'accompagnement de la vie quotidienne et sociale.

b) Travail avec les familles

Les bénéficiaires du SAVS vivent tous en logement autonome mais la dimension familiale est importante pour une majorité des personnes suivies par le service. Nos interventions sont différentes en fonction des situations et de l'adhésion non seulement du bénéficiaire mais aussi des membres de sa famille pour qu'ils soient partie prenante au projet personnalisé.

Pour d'autres personnes accompagnées par le service l'orientation vers le SAVS s'est faite à la demande des familles, notamment par des parents vieillissants. Elles expriment souvent leur besoin de « répit » ou d'aide pour préparer l'avenir de leur proche consciente des enjeux.

c) Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

Les bénéficiaires du SAVS vivent en « milieu ordinaire ». Même si l'inclusion des personnes en situation de handicap est un véritable projet de société, l'accessibilité des droits est encore loin d'être égale pour tous en fonction du handicap.

Certaines personnes ne sont pas suffisamment autonomes et rencontrent des difficultés de compréhension, de vulnérabilité et ont besoin d'un appui spécifique et renforcé des professionnels pour y parvenir.

L'inclusion fait partie intégrante des missions du SAVS en apportant conseil, écoute et soutien selon le projet personnalisé construit avec chacun des bénéficiaires dans le domaine de la vie sociale et quotidienne.

d) Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination du parcours de l'utilisateur

La coordination est un des leviers essentiel pour parvenir à adapter au mieux l'accompagnement dans le projet de vie de la personne accueillie.

Dans un souci de cohérence de parcours, nous priorisons nos admissions en fonction de l'évolution du public :

Bénéficiaires de l'ESAT de la Ganzau :

Les demandes d'orientation émanaient historiquement des observations et des besoins repérés par les professionnels de l'ESAT. En 2018, 7 personnes du SAVS travaillent à l'ESAT de la Ganzau de l'ARSEA. La tendance est à la diminution de ces orientations.

La logique de parcours, de coordination et le travaille ensemble va de soi entre l'établissement et le service d'autant que l'assistante sociale travaillait jusqu'alors sur les 2 structures En raison de son absence, il a fallu repenser les modalités de rencontre.

Bénéficiaires porteurs de TSA :

A ce jour, le SAVS accompagne deux personnes porteuses de Troubles du Spectre Autistique qui souhaitent accéder ou poursuivre une vie en logement autonome. Ces personnes sont actuellement bien entourées au niveau familial mais nous observons un besoin de répit de la part des parents pour certaines interventions au quotidien. Compte tenu de la spécificité de l'accompagnement, des besoins identifiés et des recommandations de l'Equipe Mobile Autisme, nous nous interrogeons sur la suffisance des ETP.

e) Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de le domaine du partenariat

En 2018, des partenariats habituels (ESAT, mandataire judiciaires, services d'aides à domicile), le service a pris contact avec L'Equipe Mobile Autisme 67 pour un bénéficiaire présentant des troubles du spectre autistique. Il s'agissait pour le SAVS d'avoir une complémentarité des compétences et des conseils dans l'accompagnement spécifique de ce public.

L'équipe mobile préconise pour cette situation un passage hebdomadaire par le service d'accompagnement. Le service remarque également la nécessité d'une présence plus renforcée pour ce public. Cependant, l'accompagnement est limité par un temps de travail contraint à 0.80 ETP de poste éducatif qui n'a pas évolué depuis l'ouverture du service en 1994.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'année 2018 a occasionné le travail de révision de certains outils et supports comme le DIPC et le projet personnalisé.

Le service avait la volonté de rendre le projet personnalisé plus clair et plus adapté dans les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les interventions réalisées au niveau de la vie quotidienne, sociale et des soins courants.

L'année 2018 marque également la mise en place d'une réunion d'équipe hebdomadaire le lundi matin. Une réflexion s'est également engagée en 2018 sur la pertinence de la remise en place d'un GAPP pour les professionnels du service en 2019.

RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2018

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2016	2017	2018
0.85	0.95	1.40

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

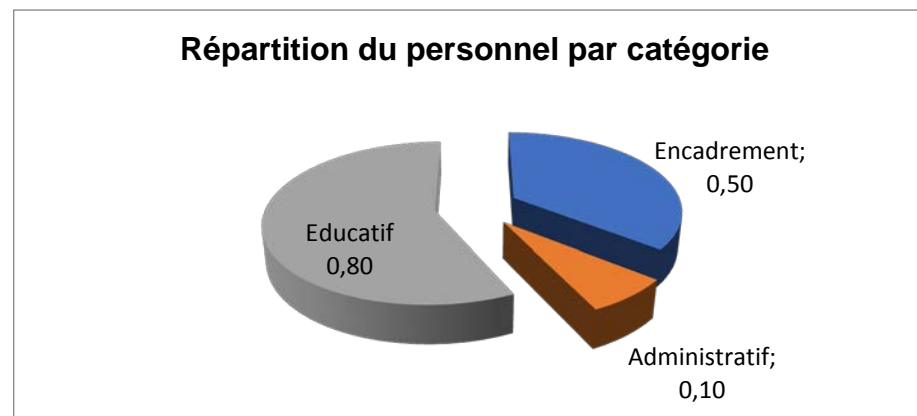
Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	1.40	0.50	0.10	0.80	0.00	0.00	0.00

Le recrutement d'un éducateur spécialisé a été finalisé en septembre 2018 à hauteur de 0.40 ETP sur le SAVS et 0.60 ETP sur le SAMSAH.

Madame ROBLIN Estelle, Chef de service du SAMSAH a été nommé à compter du 1^{er} octobre 2018, Chef de service du SAVS ce qui donne une cohérence au management des équipes et à la dynamique des services. SAVS.

L'assistante sociale du service à hauteur de 0,40 ETP en arrêt maladie depuis août 2018 n'a pu être remplacée qu'en janvier 2019.

La directrice en poste a quitté ses fonctions à l'automne pour un remplacement à janvier 2019.



5. CONCLUSION

Au vu de l'évolution du public et d'une forte demande d'orientation vers le service, nous pouvons d'ores et déjà proposer une extension du nombre de places en priorisant les demandes émanant de l'ARSEA notamment de l'ESTA, de l'IMPRO et du CAAHM dans la logique de parcours global de l'utilisateur en ajustant les ETP à une prise en charge de qualité des différents publics.